

Remittance Advice



UNDP Office in Haiti
Blvd Toussaint Louverture & Clercine 18
MINUSTAH, Log Base (Zone 5)
Port au Prince HTI

Coordination Regionale Des Organisations
2 RUE FRERE SIMON
JACMEL HTI 9110

From Bank ID: CITIHTP1

From Bank Account Number: XXXX3019

To Bank ID: 004

To Bank Account Number: XXXXXX0447

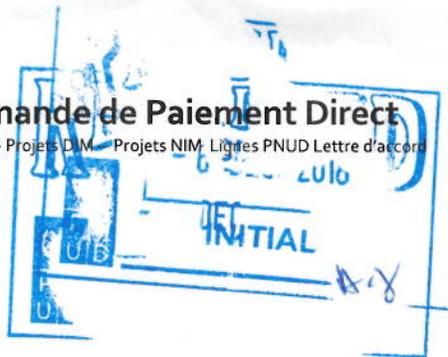
SetID	Vendor Id	Invoice ID	Invoice Date	Voucher ID	Payment Id Reference	Currency	Payment Date	Amount
HTI10	0000009425	2nd tranche accord mcg_eba	12/03/2018	00115766	2521009581	HTG	12/19/2018	2,841,748.80

Total Amount Paid: 2,841,748.80 HTG

PAID
UNDP HAITI

Demande de Paiement Direct

Bureau - Projets DIM - Projets NIM - Lignes PNUD Lettre d'accord



Du :	PROJET ADAPTATION BASEE SUR LES ECOSYSTEMES	Au :	Bureau du PNUD
Chef de Projet :	Gerald Neuvieme	Directeur adjoint P/O	Fernando Hiraldo
Signature et date	<i>[Signature]</i> 04/12/2018	Signature et date	<i>[Signature]</i> 5/12/18
		Chef d'unité	Adeline Carrier
		Signature et date	<i>[Signature]</i> 4.12.18

Objet: Demande de Paiement Direct

Conformément aux activités du Plan de Travail Annuel, nous demandons que le PNUD effectue le paiement suivant :

Numéro du projet :	00090545			
Titre du projet :	PROJET ADAPTATION BASEE SUR LES ECOSYSTEMES			
Montant total :	2,841,748.80	Monnaie:	<input checked="" type="checkbox"/> Gourdes	<input type="checkbox"/> USDollars
Motif du paiement :	Second decassement dans le cadre de l'accord de partenariat « Renforcement des capacités de production des cafeiculteurs par l'application des bonnes pratiques agricoles comme mesure en faveur de la resilience au CC et la conservation de la BD dans la commune de Thiotte »			
Nom du fournisseur(vendor) :	CROSE			
No du fournisseur (vendor) :	000009425	No du contrat :		
No de la facture :		No du bon de commande (PO)		
No du voucher	00115766	No du reçu (receipt)		
Mode de paiement	<input type="checkbox"/> Chèque	<input checked="" type="checkbox"/> Transfert bancaire local	<input type="checkbox"/> Transfert bancaire Intl (EFT)	

Distribution des coûts

GL Unit	Oper. Unit	Dept	Fund	Impl. Agent	Donor	BU	Project	Activity	Account	Amount
UNDP1	HTI	50805	62160	001981	10003	HTI10	00090545	Activity 1	72605	2,841,748.80

Certification des responsables de la préparation et de l'approbation de la requête

- Ce paiement n'a pas déjà été effectué;
- Ce paiement est conforme au Plan annuel de travail;
- Ce paiement est couvert par des fonds disponibles au budget du projet;
- Ce paiement concerne des biens et services fournis à la satisfaction de « requesting agency »;
- Les documents justificatifs nécessaires sont annexés à ce formulaire et disponibles pour l'audit.

[Signature]

Aucune rature ne sera acceptée



CROSE

COORDINATION RÉGIONALE DES ORGANISATIONS DU SUD'EST

Rue Frère Simon, Meyer, Jacmel

Tél. : 4421-4919

crosehaiti@yahoo.fr / crosebepp@yahoo.fr

Jacmel, le 22 Novembre 2018

Mme Yvonne Helle

Directrice de Pays

PNUD-HAITI

En ses Bureaux

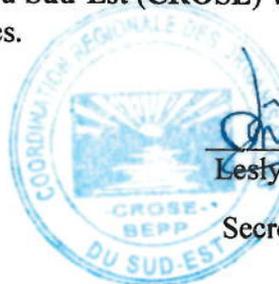
Objet : Soumission du rapport intermédiaire numéro 1 et demande de décaissement de la seconde tranche du budget du projet.

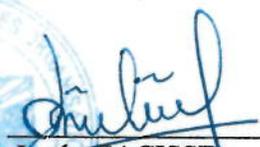
Mme la Directrice,

La **Coordination Régionale des Organisations du Sud'Est(CROSE)**, vous présente ses compliments et a l'avantage de vous soumettre le rapport intermédiaire numéro 1 des activités, conformément au contrat signé entre nos deux institutions, pour l'exécution du projet intitulé : « *Renforcement des capacités de production des caféiculteurs/trices par l'application des bonnes pratiques agricoles comme mesures en faveur de la résilience au changement climatique et la conservation de la biodiversité, dans la commune de Thiote, Haïti* » dans le cadre du projet Adaptation Basée sur les Ecosystèmes (ABE).

Comme stipulé à l'article 3.1 de l'accord de subvention, **La Coordination Régionale des Organisations du Sud'Est(CROSE)** profite de cette occasion pour solliciter le décaissement de la seconde tranche d'un montant de **HTG 2, 841,748.80** (*Deux Million Huit Cent Quarante et un mille sept cent quarante huit et 80/100 de Gourdes*) représentant un autre 30% du tableau de décaissement mais au total cela donnera 60% du budget.

La **Coordination Régionale des Organisations du Sud'Est (CROSE)** vous prie de recevoir, Madame la Directrice, ses salutations les meilleures.




Lesly CACISSE

Secrétaire Général

ACCORD DE SUBVENTION EN MICRO-CAPITAL ENTRE LE PNUD ET LA COORDINATION REGIONALE DES ORGANISATIONS DU SUD-EST (CROSE) POUR L'OCTROI DE SUBVENTIONS

A. ACCORD DE SUBVENTION EN MICRO-CAPITAL

Accord de subvention en micro-capital (ci-après, «l'Accord») conclu entre le PNUD et l'Institution bénéficiaire COORDINATION REGIONALE DES ORGANISATIONS (CROSE)

CONSIDERANT que le Programme des Nations unies pour le développement (« le PNUD ») est le Partenaire de réalisation et est chargé de la gestion du projet défini dans le descriptif de projet PIDG0545, Adaptation basée Sur les Ecosystèmes (ci-après, « le Projet »), réalisé à la demande du gouvernement d'Haïti ;

CONSIDERANT que le PNUD souhaite fournir un financement à l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE dans le contexte d'un Projet et selon les conditions ci-après définies, et

CONSIDERANT que l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE est prête et disposée à accepter un tel financement du PNUD par l'intermédiaire de l'administration du PNUD pour les activités susmentionnées et selon lesdites conditions.

EN CONSÉQUENCE, les parties aux présentes ont convenu de ce qui suit :

I. Responsabilités de l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE

1.1 L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE s'engage à : 1) entreprendre les activités décrites dans son Plan de travail, son Budget (ci-joints), et ses mises à jour relatives au versement ultérieur des fonds par tranches ; 2) fournir des rapports trimestriels au Comité directeur ; et 3) fournir des Comptes de Résultat et Bilan annuels audités. Lorsqu'un projet comprendra la fourniture d'une assistance par un prestataire technique à l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE, il appartiendra à ce dernier de vérifier l'exactitude de ces rapports/comptes. Les fonds mis à disposition en vertu du présent Accord devront être utilisés à des fins liées à l'obtention des résultats définis dans ses objectifs de performance annuels (Section C).

1.2 L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE s'engage à atteindre les objectifs de performance indiqués dans la Section C. Si l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE s'abstient de s'acquitter de ses responsabilités telles qu'elles sont définies à l'article 1.1 ou [optionnel] d'atteindre au moins 70 % de l'un des objectifs de performance fixés au titre d'une quelconque année, le Comité directeur sera fondé à suspendre le versement de toute autre micro-subvention. Une telle suspension demeurera en vigueur jusqu'à ce que l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE atteigne ledit objectif. Lorsqu'un projet comprendra la fourniture d'une assistance technique par un prestataire, celui-ci pourra, s'il le souhaite, continuer à fournir une telle assistance à l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE au cours de la période de suspension.

1.3 L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE s'engage à informer le Comité directeur de tout problème auquel elle pourra être confrontée dans le cadre de la réalisation des objectifs convenus.

II. Durée

2.1 Le présent Accord entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2018 et expirera le 30 mai 2019, couvrant ainsi la durée prévue du projet. Il sera possible de le reconduire, le cas échéant, par échange de lettres, faisant mention de la nouvelle date d'expiration.

III. Paiements

3.1 Le PNUD devra verser des fonds à l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE dans la limite de HTG 9,472,496.00 (Neuf Million Quatre Cent Soixante Douze Mille Quatre cent Quatre-vingt-seize et 00/100) selon le calendrier du budget de projet indiqué ci-dessous.

Les versements seront effectués au cours de l'année 2018 et celle de 2019 sous réserve de l'obtention par l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE des résultats spécifiés dans les Objectifs de Performance (Section C). Le montant qui sera décaissé en 2018 s'élève à HTG 5,683,497.60 (Cinq Million Six Cent Quatre-vingt-trois Mille Quatre Cent Quatre Vingt-dix-sept et 60/100) et sera fait en 2 versements :

HTG 2,841,748.80, soit 30%, à la signature du présent Accord ;

HTG 2,841,748.80, soit 30% après l'approbation du premier rapport intermédiaire (narratif et financier)

Le montant qui sera décaissé en 2019 s'élève à HTG 3,788,998.40 (Trois Million Sept Cent Quatre-vingt-huit Mille Neuf Cent Quatre-vingt-dix-huit et 40/100) et se fera en deux (2) versements :

HTG 1,894,499.20, soit 20 % après l'approbation du deuxième rapport intermédiaire (narratif et financier).

HTG 1,894,499.20, soit 20 % après l'approbation du troisième rapport intermédiaire (narratif et financier).

Avant la fermeture du contrat, le bénéficiaire soumettra à l'approbation de l'institution contractante le rapport narratif et le rapport financier final couvrant toute la période de mise en œuvre de l'action.

3.2 Tous les versements devront être effectués sur le compte bancaire de l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE dont les références sont les suivantes :

NOM DE LA BANQUE :	SOGEBANK
NUMÉRO D'ACHEMINEMENT DE LA BANQUE	
NOM DU COMPTE BÉNÉFICIAIRE :	CROSE
NUMÉRO DU COMPTE BÉNÉFICIAIRE :	2106000447
ADRESSE DE LA BANQUE :	Haiti

3.3 Le montant des fonds versés ne pourra faire l'objet d'aucun ajustement, ni d'aucune révision du fait des fluctuations des prix, des cours des devises ou des coûts réels engagés par l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE pour les besoins des activités prévues par le présent Accord.

IV. Registres, informations et rapports

- 4.1 L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE devra tenir des registres clairs, précis et complets des fonds reçus dans le cadre du présent Accord.
- 4.2 L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE devra fournir, compiler et mettre à tout moment à la disposition du Partenaire de réalisation et du PNUD tout document ou information, oral ou écrit, dont le PNUD pourra légitimement faire la demande relativement aux fonds reçus par l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE.
- 4.3 Sous soixante jours à compter de l'achèvement des activités du projet, l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE devra fournir au Partenaire de réalisation et au PNUD un rapport final relatif à l'ensemble des dépenses réalisées à l'aide desdits fonds (y compris les salaires, les déplacements et les fournitures) et indiquant le degré de réalisation des résultats à atteindre, en utilisant le format de reporting défini à l'Annexe I.
- 4.5 Toute correspondance ultérieure concernant la mise en application du présent Accord devra être adressée :

Pour le PNUD :

Madame Yvonne HELLE
Directrice de Pays
Bureau du PNUD-Haiti
#14, Rue Reimbold, Bourdon, Code Postal : HT6111.
Port-au-Prince HT6111 - Haïti (W.I.)

Pour l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE :

Lesly CACISSE
Secrétaire Général
Bureau CROSE
Route des Orangers, Bloc aviation Jacmel

V. Conditions générales

5.1 Le présent Accord et les annexes ci-jointes forment l'ensemble de l'Accord conclu entre la CROSE et le Partenaire de réalisation, et remplacent et annulent le contenu de tout autre accord et/ou négociation, verbal ou écrit, concernant l'objet du présent Accord.

5.2 L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE devra réaliser toutes les activités décrites dans son Plan de travail de manière assidue et efficace. Sauf clauses expresses du présent Accord, il est entendu que l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE détiendra le contrôle exclusif de l'administration et de la mise en œuvre des activités mentionnées au paragraphe 1.1 ci-dessus et que le Partenaire de réalisation et le PNUD ne devront pas s'immiscer dans l'exercice de ce contrôle. Néanmoins, la qualité des travaux et les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs desdites activités seront soumis à l'examen du Comité directeur. Si à quelque moment que ce soit, le Comité directeur n'est pas satisfait de la qualité du travail ou des progrès réalisés dans la réalisation de ces objectifs, le Comité directeur pourra (i) suspendre le versement des fonds tant qu'il estimera que la situation n'aura pas été corrigée; ou (ii) déclarer le présent Accord résilié par notification écrite à l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE, comme il est dit au paragraphe 5.7 ci-dessous; et/ou chercher toute autre solution s'avérant nécessaire. L'appréciation du Comité directeur concernant la qualité des travaux effectués et les progrès accomplis dans la réalisation desdits objectifs sera incontestable et aura force obligatoire vis-à-vis de l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE s'agissant des paiements futurs.

5.3 Le Partenaire de réalisation et le PNUD n'assument aucune responsabilité relative à la vie, la santé, la sécurité, ou le transport des personnes, ou toute autre forme d'assurance apparaissant comme nécessaire ou souhaitable aux fins du présent Accord pour toute personne entreprenant des activités dans le cadre des présentes. Ces responsabilités incombent à l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE.

5.4 Les droits et les obligations de l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE sont limités par les modalités et conditions du présent Accord. En conséquence, l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE et le personnel dispensant des services en son nom ne pourront pas prétendre à d'autres avantages, paiements, indemnités ou privilèges que ceux qui sont expressément prévus par le présent Accord.

5.5 L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE sera seule responsable des réclamations de tiers découlant de ses actes ou omissions dans le cadre de l'exécution du présent Accord, et en aucun cas le Partenaire de réalisation et le PNUD ne pourront être tenus responsables de telles réclamations.

5.6 Les éléments d'actif (Matériel) financés par les fonds versés par le PNUD à l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE demeureront, jusqu'à la fin du projet, la propriété du PNUD qui déterminera alors leur utilisation la plus appropriée. Lorsque l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE aura assumé ses responsabilités en vertu du présent Accord, et lorsqu'il sera déterminé qu'une mise à disposition de ces actifs contribuera à la viabilité de ses activités, le PNUD remettra normalement ces actifs à l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE. Ces éléments d'actif devront être utilisés aux fins spécifiées dans le Plan de travail pendant toute la durée du présent Accord.

5.7 L'une ou l'autre des parties pourra résilier le présent Accord avant son expiration par notification écrite à l'autre partie en respectant un préavis écrit de trente (30) jours. Dans ce cas, l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE devra rapidement restituer au PNUD tous les fonds inutilisés conformément aux dispositions du paragraphe 5.6 ci-dessus.

5.8 L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE reconnaît que le Partenaire de réalisation, le PNUD et leurs représentants n'ont fait aucune promesse, réelle ou implicite, de financement, en dehors des montants spécifiés dans le présent Accord de financement par tranches. Bien que les documents afférant au projet puissent donner une indication sur le montant total des ressources susceptibles d'être mises à la disposition de l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE, les décaissements effectifs seront fonction de l'atteinte des objectifs de performance par l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE. Si une partie des fonds est restituée au Partenaire de réalisation et au PNUD, ou si le présent Accord est résilié, l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE reconnaît que le Partenaire de réalisation et le PNUD n'auront plus aucune obligation vis-à-vis d'elle du fait d'une telle restitution ou résiliation.

5.9 Aucune modification apportée au présent Accord, renonciation à l'une de ses dispositions ou disposition contractuelle additionnelle ne pourra être valide ou exécutoire à moins d'avoir été préalablement approuvée par écrit par les parties au présent Accord, ou par leurs représentants dûment habilités à cette fin, sous forme d'un avenant au présent Accord, dûment signé par les parties contractantes.

5.10 Toute contestation ou réclamation découlant du présent Accord ou toute violation de celui-ci, devra, à moins d'être réglée par négociation directe, être tranchée conformément au Règlement d'arbitrage en vigueur de la CNUDCI. Si, au cours d'une telle négociation directe, les parties souhaitent parvenir à un règlement amiable d'une telle contestation ou réclamation au moyen d'une conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation en vigueur de la CNUDCI.

Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel l'arbitrage en règlement final d'une telle contestation ou réclamation.

5.11 Aucune disposition du présent Accord ou relative à celui-ci ne pourra être considérée comme emportant renonciation à quelque privilège ou immunité que ce soit des Nations unies ou du PNUD.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment habilités à représenter le Partenaire de réalisation et l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE, respectivement, ont signé en leur nom le présent Mémoire d'Accord aux dates indiquées en dessous de leurs signatures respectives.

Au nom du Partenaire de réalisation/ PNUD:



Nom : Yvonne HELLE

Titre : Directrice de Pays

Date: 29.6.18



Au nom de CROSE :



Nom : Lesly CACSSE

Titre : Secrétaire Général

Date: 2...07...18



B. BUDGET

A PRÉPARER PAR L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE, LE PRÉSENT BUDGET SERA SOUMIS À L'APPROBATION DU COMITÉ DIRECTEUR

BUDGET DU PROJET DE L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE

Numéro du Projet : 00081100

Date : 1^{er} juillet 2018

Titre du Projet : Renforcement des capacités de production des caféiculteurs/trices par l'application des bonnes pratiques agricoles comme mesures en faveur de la résilience au changement climatique et la conservation de la biodiversité, dans la commune de Thiotte, Haïti

Nom de l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE : Coordination Régionale des Organisations du Sud-Est (CROSE)

Montant total des fonds prévus par l'Accord : HTG 9,472,496.00

Date de l'Accord : 1^{er} juillet 2018

BUDGET DU PROJET (en devise locale)

PÉRIODE ALLANT DU 1^{er} juillet 2018 AU 30 mai 2019

	1ere tranche	2eme tranche	3eme tranche	4eme tranche	Total
	30%	30%	20%	20%	100%
1 Ressources humaines	613,500.00	613,500.00	409,000.00	409,000.00	2,045,000.00
2 Matériels, équipements et intrants (pépinière + byol)	730,860.00	730,860.00	487,240.00	487,240.00	2,436,200.00
3 Outillage, équipement et matériel végétal(bénéficiaire)	889,740.00	889,740.00	593,160.00	593,160.00	2,965,800.00
4 Transport et prime de parcelles	186,600.00	186,600.00	124,400.00	124,400.00	622,000.00
5 Formation	109,140.00	109,140.00	72,760.00	72,760.00	363,800.00
6 Appui à la commercialisation	126,000.00	126,000.00	84,000.00	84,000.00	420,000.00
7 Frais de gestion et visibilité (7%)	185,908.80	185,908.80	123,939.20	123,939.20	619,696.00
GRAND TOTAL	2,841,748.80	2,841,748.80	1,894,499.20	1,894,499.20	9,472,496.00

- * Veuillez noter que toutes les lignes budgétaires concernent uniquement les coûts liés aux activités du projet.
** Ces rubriques budgétaires et le nombre de tranches ne constituent que des suggestions. Le Bénéficiaire peut en choisir d'autres qui reflètent mieux ses postes de dépenses et ses besoins.

C. Objectifs de performance de l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE
 NOM DE L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE : CROSE

OBJECTIFS DE PERFORMANCE	SITUATION DE DÉPART	Quadrimestre 1		Quadrimestre 2		Quadrimestre 3	
		Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle
Établissement de deux pépinières, production et achat de plantules forestières et fruitière (arbres de couverture)	0	100% achevé					
Identification et établissement de deux parcelles modèles représentatives	0	100% achevé					
A la fin du projet, 90% des producteurs encadrés (86) ont mis en œuvre la régénération, la rénovation, l'amélioration de la fertilité de leurs parcelles de café par l'application des nouveaux paquets techniques et la transplantation des plants de café de variétés résistantes à la rouille.	Actuellement les planteurs travaillent de manière rudimentaire			50% achevé		100% achevé	
A la fin du projet, 90% des circuits de commercialisation régionaux et nationaux sont répertoriés et au moins 70 % réalisent des actes de commerce équitables avec les producteurs/trices	A déterminer			50% achevé		100% achevé	
Formation des producteurs/trices sur la préparation de café de qualité	0			100% achevé			



Ministère De l'Environnement



Adaptation basée sur les Ecosystèmes (AbE)

Titre du projet

Projet de renforcement des capacités de production des caféiculteurs/trices par l'application de bonnes pratiques agricoles comme mesures en faveur de la résilience au changement climatique et la conservation de la biodiversité dans la commune de Thiotte, Haïti.

RAPPORT D'AVANCEMENT No : I

Juillet-Octobre 2018

d

Numéro du Projet: 00081100

Titre du Projet:

Projet de renforcement des capacités de production des caféiculteurs/trices par l'application de bonnes pratiques agricoles comme mesures en faveur de la résilience au changement climatique et la conservation de la biodiversité dans la commune de Thiote, Haïti.

Nom de l'Organisation

Bénéficiaire de la

Subvention:

Coordination Régionale des Organisation du Sud 'Est (CROSE)

Personne-contact au

sein de l'Organisation

Bénéficiaire:

LESLY CACISSE

Cout total du Projet (en Gourdes) : 9, 472,496.00

Montant de la subvention 9, 472,496.00

Durée du projet (en mois) : 11 mois

Date de commencement du Projet : 1 Juillet 2018

Rapport n° : 1

2

PART I. Rapport Narratif

Contexte et Objectifs du projet:

Le projet D'appui au renforcement de la production des caféiculteurs/trices dans la commune de Thiotte est un projet qui vise le renforcement technique des producteurs de café par l'application de bonnes pratiques agricoles comme mesures en faveur de la résilience au changement climatique et la protection de l'environnement.

Les actions à développer à travers une telle initiative impliquent des entités telles le PNUD comme Bailleur, le ministère de l'Environnement, CROSE tant qu'exécutant direct du projet sur le terrain en association avec CAMDEC, OOPUT et MOFAB comme bénéficiaire et membre de COOPCAB.

Le projet dont les bénéficiaires directes sont au nombre de 80 représentent des producteurs de café dans la commune de Thiotte, vise à appuyer ces derniers à l'identification des circuits de commercialisation par la vente de café de qualité, dans l'installation et gestion de 80 nouvelles parcelles de café, la régénération de 40 ha, l'amélioration de la capacités des sous-centres dans la préparation du café de qualité en les dotant des équipements et matériels.

Le projet vise également la formation des bénéficiaires sur des thématiques liés au paquet technique du café tel : technique d'établissement et de gestion d'une pépinière, technique de régénération et de gestion d'une vieille parcelle caféière, la fertilisation, lutte intégrée contre les ravageurs et les pestes etc.

En effet, par le présent rapport, nous nous proposons de présenter les activités déjà réalisées dans le cadre du projet du mois de Juillet au mois d'Octobre 2018.

d

A. Résumé de l'état d'avancement du projet

Ce rapport est basé sur l'ensemble des activités accomplies sur le terrain dans le cadre de l'appui aux planteurs de la commune de Thiotte.

Dans le cadre de la réalisation des activités, le staff devant accompagner les producteurs dans le cadre de l'implémentation du projet a été constitué, 80 bénéficiaires prévus par le projet ont été sélectionnés suivant les critères prédéfinis par le comité de pilotage.

Aussi, deux germoirs sont mis en place avec une capacité de production de plus de 80000 plantules. L'un des Germoirs se trouve au niveau de savane zombie et l'autre à Mare Blanche. Dans le cadre des activités de régénération des parcelles caféières, Une formation a été réalisée, 2 jardins modèles régénérés ont été mis en place sous forme de champs école, 30 parcelles soit 17.5 has appartenant aux bénéficiaires sont régénérées. En effet, pour cette activité on est à 43,75% de réussite par rapport à l'objectif fixé qui est de 40 has à régénérer pour l'ensemble des bénéficiaires.

Une formation a été réalisée sur la production du Byol engrais et Byol insecticide. Il y a eu aussi achat et distribution de l'engrais organique (fiente de poule) pour appliquer dans les parcelles après les activités de régénération.

En effet, La contribution actuellement donnée aux planteurs par le projet se révèle tout-à-fait importante dans la mesure où des pratiques liées à l'implantation, à la régénération et à l'entretien des parcelles caféières sont tout à fait déterminantes à court, moyen et à long terme pour un meilleur rendement du café.

Activités programmées et menées à terme pendant la période sur laquelle porte le compte-rendu et résultats obtenus

Comme Prévu, un ensemble d'activités ont vu le jour dans le cadre de l'implémentation du projet. Pour les réaliser il était nécessaire qu'il y ait un staff technique et des contractuels pouvant venir en support aux réalisations des activités. Ainsi, une fois que le staff technique ait été mis en place, on a du se mettre au travail afin de pouvoir parvenir aux objectifs du projet. Ainsi, les activités réalisées dans le cadre du projet sont les suivantes :

1. Lancement du Projet

Pour démarrer les activités du projet, il a fallu une rencontre avec les différentes structures organisées de la commune pour qu'on puisse leur présenter le projet. De ce fait, au mois de Juillet 2018 a eu lieu la grande rencontre sur le lancement du projet. Plusieurs représentants des organisations locales, des bénéficiaires du projet, du comité de pilotage, des ONGs, Coopératives et d'autres représentants du secteur de la société civile, étatique dont ASEC, CASEC, la Mairie de Thiotte, MARNDR, MDE, ministère de la planification, le PNUD ont répondu présents à ce lancement.

Aussi, le staff technique du projet dont Agronome Bertrand Serneus et Pierre Obed ont présenté le projet dans son ensemble. Ils ont à tour de rôle présenté le contexte du projet, ses objectifs, les résultats à atteindre, les activités à entreprendre à partir d'un chronogramme d'activités, la durée du projet, la zone cible, aussi bien que le budget alloué à la réalisation du projet.

Il y a eu, au cours de la rencontre, un moment de débats et de discussions où les participants ont pu poser leurs questions, faire leurs commentaires et proposer leurs suggestions.

Photos I, rencontre du comité de pilotage

Photos II, Lancement du projet



Activités programmées et menées à terme pendant la période sur laquelle porte le compte-rendu et résultats obtenus

Comme Prévu, un ensemble d'activités ont vu le jour dans le cadre de l'implémentation du projet. Pour les réaliser il était nécessaire qu'il y ait un staff technique et des contractuels pouvant venir en support aux réalisations des activités. Ainsi, une fois que le staff technique ait été mis en place, on a du se mettre au travail afin de pouvoir parvenir aux objectifs du projet. Ainsi, les activités réalisées dans le cadre du projet sont les suivantes :

1. Lancement du Projet

Pour démarrer les activités du projet, il a fallu une rencontre avec les différentes structures organisées de la commune pour qu'on puisse leur présenter le projet. De ce fait, au mois de juillet 2018 a eu lieu la grande rencontre sur le lancement du projet. Plusieurs représentants des organisations locales, des bénéficiaires du projet, du comité de pilotage, des ONGs, Coopératives et d'autres représentants du secteur de la société civile, étatique dont ASEC, CASEC, la Mairie de Thiote, MARNDR, MDE, ministère de la planification, le PNUD ont répondu présents à ce lancement.

Aussi, le staff technique du projet dont Agronome Bertrand Serneus et Pierre Obed ont présenté le projet dans son ensemble. Ils ont à tour de rôle présenté le contexte du projet, ses objectifs, les résultats à atteindre, les activités à entreprendre à partir d'un chronogramme d'activités, la durée du projet, la zone cible, aussi bien que le budget alloué à la réalisation du projet.

Il y a eu, au cours de la rencontre, un moment de débats et de discussions où les participants ont pu poser leurs questions, faire leurs commentaires et proposer leurs suggestions.

Photos I, rencontre du comité de pilotage

Photos II, Lancement du projet



2. Selection des beneficiaries

Comme entendu, les bénéficiaires directs sélectionnés dans le cadre du projet sont au nombre de 80 personnes dont plus de 30% sont des femmes propriétaires ayant des parcelles. Le choix a été fait de concert avec les représentants des organisations précitées. Une liste de bénéficiaires a donc constitué la base de données du projet.

Les bénéficiaires sélectionnés ont répondu à des critères préétablis tels : être propriétaire terrien dans la zone cible du projet, producteur de café, faisant partie de la coopérative CAMDEC, OPPUT, MOFAB ou être planteur de café indépendant, reconnu -et avoir des parcelles caféières dans les zones du projet.

3. Formation, Achat de semence et montage de pépinière

Une formation en termes de recyclage a été faite au bénéfice des pépiniéristes sur la sélection de semence de qualité, le montage et la conduite de pépinière. L'objectif était de permettre aux pépiniéristes d'être en mesure de mieux gérer les pépinières et de produire aussi des plantules de qualité.

En effet, le projet prévoyait la production de 80,000.00 plantules à travers le montage de deux pépinières. A date, deux (2) germeoirs sont installés dont l'un se trouve à Savane Zombie et l'autre à Mare Blanche.

Comme prévu le projet, on a fait le semis des variétés de **Catimor** une variété reconnue pour sa résistance et considérée comme une alternative à la rouille.

Pour arriver à la quantité de plantules demandées, il fallait produire techniquement 10% de plus en vue de minimiser les risques qu'il pourrait y avoir lors de la mise en sachet et la distribution. Bref, à date une quantité de semence équivalent à 96,000.00 graines sont semées dans les deux germeoirs.

Donc, Pour parvenir à l'implantation des germeoirs certaines activités ont été nécessaires à réaliser telles : la délimitation de l'espace, sarclage, le labourage, la préparation du medium et l'ameublissement de l'espace, clôture etc.

Tout ceci a été rendu possible par l'apport des pépiniéristes et des journaliers embauchés dans le cadre de ces activités.

A date, les plantules de café sont en stade "petit-soldat". Les préparatifs vont de bon train pour la mise en sachet, le montage des tonnelles etc...

Photos de plantules de café en germeoir



4. La Régénération caféière

- Une formation a été réalisée
- 2 jardins modèles régénérés ont été mis en place sous forme de champs école
- 30 parcelles soit 17.5 has appartenant aux bénéficiaires sont régénérées.

Explication sur cette activité

Vue l'état vieillissant exprimé par une baisse de production de la majorité des parcelles caféières des bénéficiaires du projet, le projet avait jugé nécessaire d'appuyer et d'encadrer techniquement les bénéficiaires du projet de tel sorte qu'ils puissent eux-mêmes être capables d'intervenir dans leurs fermes caféières.

Compte tenu du fait qu'une telle activité nécessite une planification qui tient compte de la fin de période de récolte, donc, tout de suite après la fin de la récolte on a procédé a une formation des brigadiers sur les techniques de régénération.

Cette formation qui se voulait être tout à fait pratique, se déroulait presque exclusivement sur le terrain. Elle a permis de travailler et mettre en place deux parcelles modèles en termes de bonnes pratiques de régénération.

Ensuite, on a sensibilisé les bénéficiaires à former des groupes de travail sous forme de brigade. Les brigadiers font partie des brigades composées des gens de la communauté où se réalisent les activités et chacune des brigades sont formées des gens ayant une certaine affinité. Chaque brigade a eu à sa tête un chef dénommé " chef brigade".

A travers les travaux de régénération réalisée dans les parcelles, on a procédé de prime abord au sarclage de la parcelle qui permettait de débarrasser la parcelle de mauvaises herbes ; au contrôle d'ombre qui facilite l'entrée des rayons solaires dans la parcelle. Car, contrairement à ce que pensaient un grand nombre de producteurs : le café est une plante qui tolère l'ombre mais n'est pas une plante d'ombre ; il y a eu aussi le contrôle distance qui permette de diminuer ou de contrôler le nombre de cafiers se trouvant sur la superficie (2500 plantes/ha). Et ensuite, on a réalisé des activités de tailles mais de façon sélective sur les cafiers suivant le cas puis, on a procédé à la fertilisation de chacune des parcelles régénérées avec la fiente de poule.

d

Stratégies adoptées pour la réalisation de cette activité.

Tout d'abord, avant la réalisation des activités, un diagnostic de la parcelle à travers le technicien du projet a été fait en vue de relever les problèmes et le type d'intervention que nécessite chacune des parcelles. Ensuite, une planification d'intervention a été faite en termes de date et de moyens logistiques et matériels.

A noter que le quota de femme bénéficiaire du projet de 30 % a été grandement respecté en termes de parcelles, appartenant à des femmes qui ont été régénérées dans le cadre de l'appui technique accordé par le projet

Photos sur les activités de régénération



5. Formation sur Byol

Le Byol est un engrais organique, liquide et/ou un insecticide organique qui se fait à partir des composés tels : végétaux, minéraux, excréments d'animaux, de l'eau, du cendre, du lait etc.

Le processus se fait en mixant les différents éléments susmentionnés suivant des mesures appropriées dans un récipient (drums). La récolte se fait après que tout le gaz contenu dans le récipient aurait été évaporé pendant une période de 3 mois.

Cette pratique nouvellement expérimentée et pratiquée dans la zone a été introduite par COOPCAB via son staff technique. L'expérimentation de cette pratique a été faite avec un petit nombre de producteurs qui auraient été formés par COOPCAB. Tenant compte des résultats de son application dans les parcelles, on a pu l'étendre dans le projet.

Une formation a donc été réalisée avec l'ensemble des bénéficiaires du projet. La formation a

d

été faite suivant la méthode participative permettant non seulement aux bénéficiaires d'y participer activement mais aussi pouvoir la reproduire ou répliquer la pratique chez eux.

Pour parvenir à la réalisation de la formation, on a eu une consultation de COOPCAB afin de faciliter les séances de formation. La formation est réalisée sur une durée de deux (2) jours par session. Le nombre d'homme jour de formation est de 160 h/j

Les bénéficiaires sont formés sur les deux méthodes de fabrication de Byol dont Byol engrais et Byol Insecticide. On -a profité pour produire de Byol de tel sorte qu'après 3 mois que chacun des bénéficiaires ait 4 gallons de Byol dont 2 gallons Byol engrais et 2 gallons byol insecticide.

Formation sur la pratique Byol avec un groupe de bénéficiaires du projet



I. Achat et Distribution de fertilisant organique

Fertilisant organique

Pour fertiliser les parcelles, il est nécessaire qu'on ait des fertilisants qui peut être organique ou/et chimique. L'une des activités importante faisant suite à la régénération caféière est la fertilisation. Aussi, dans le cadre du projet et toute suite après l'activité de régénération dans les parcelles des bénéficiaires, on a distribué des engrais organiques (fientes de poules) aux bénéficiaires. Une quantité de 500 sacs de fertilisant ont été achetés, distribués et appliqués dans les parcelles à peine régénérées du projet.

Photos de distribution de fertilisants organiques aux bénéficiaires



B. Activités programmées mais non menées à terme pendant la période sur laquelle porte le compte-rendu et justification du retard

1. Installation, Gestion et suivi des Pépinières

Normalement une pépinière de café prend 6 à 7 mois avant que les plantules soient prestes pour la mise en terre en plein champs. Donc, durant le second trimestre, l'équipe du projet et les pépiniéristes auront à faire la mise en sachet des plantules, l'installation des combrières et le suivi des plantules en pépinières.

2. Gestion et Suivi des parcelles régénérées

Au cour du premier trimestre, nous avons pu régénérer seulement 30 parcelles parce que les caféiers furent déjà en pleine fructification. Après la récolte, on va continuer avec l'activité de régénération dans les 50 autres parcelles restantes.

d

3. Fertilisants organiques pour les parcelles

Nous avons fertilisé seulement les parcelles de café qui sont déjà régénérées. Donc, seulement ces 30 parcelles furent fertilisées. Au fur et à mesure que l'activité continue, on va aussi continuer avec la fertilisation des parcelles. Ces deux activités marchent de paire.

4. Géo référencement des parcelles constituant la base de données

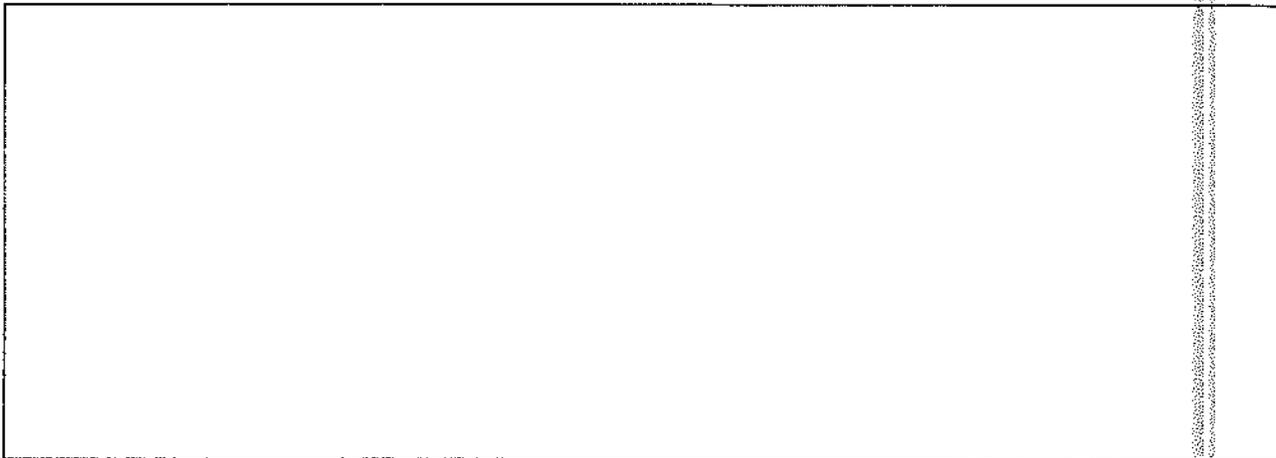
Une base de données est en train de constituer à partir des informations provenant des parcelles retenues pour recevoir les appuis techniques du projet.

A date, 80 % parcelles sont retenues avec leurs positions géographiques, la latitude, longitude, le niveau d'altitude et le nom de la zone où elles se situent.

Ce travail avait été rendu possible grâce à l'appui des étudiants stagiaires et les cadres techniques du projet. Au cour du second rapport d'avancement, nous mettrons en annexe le tableau contenant toutes les informations nécessaires sur les parcelles des bénéficiaires.

C. Activités programmées et devant être menées à terme pendant la période sur laquelle portera le prochain compte-rendu

1. Acquisition des équipements pour les centres de traitement de café de CAMDEC
2. Installation, Gestion et suivi des Pépinières
3. Gestion et Suivi des parcelles régénérées
4. Fertilisants organiques pour les parcelles
5. Géo référencement des parcelles constituant la base de données



D. Expériences, enseignements appris et difficultés rencontrées pendant la période sur laquelle porte le compte-rendu

À travers l'intervention, PNUD, CROSE et les autres parties prenantes entendent donner un coup de poussé technique pour la maîtrise de nouvelles techniques pouvant aider à la récupération des parcelles ayant été en de très mauvais états.

A travers le renforcement des capacités techniques, le projet a constitué un pôle de producteurs dotés de compétences qui assureront la divulgation des bonnes pratiques et des nouvelles capacités adaptées.

La formule d'intervention encouragera dans la mesure du possible, le transfert de savoir. Elle encouragera également la formule du travail solidaire.

La démarche du projet, fondée sur la responsabilisation des acteurs, la mise en pratique des apprentissages, l'identification et la réponse aux demandes locales, la mise en relation des différents types d'acteurs, doit leur permettre non seulement de s'appropriier les résultats du projet, mais aussi d'en initier et d'en mener d'autres.

En termes de difficultés,

1. Retard constaté de certaines de nos activités du à la période prolongée de pluie qui s'abat quotidiennement dans la région.

la semence de café mise en germe dans l'une de nos deux sites n'avait pas germé, on a dû refaire le germe, ce qui retarde l'avancement de la pépinière dans la zone de savane zombi.

d

A date, la semence qui avait été semée a germé.

E. Documents justificatifs : le Bénéficiaire doit joindre des documents justificatifs supplémentaires et/ou des photos

1. Liste des bénéficiaires

Nom :

Lesly CACISSE



signature :

[Handwritten signature]

C. Objectifs de performance de l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE
NOM DE L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE : CROSE

OBJECTIFS DE PERFORMANCE	SITUATION DE DÉPART	Quadrimestre 1		Quadrimestre 2		Quadrimestre 3	
		Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle
Etablissement de deux pépinières, production et achat de plantules forestières et fruitière (arbres de couverture)	0	50% achevé	40 %				
Identification et établissement de deux parcelles modèles représentatives	0	50% achevé	50 %				
A la fin du projet, 90% des producteurs encadrés (80) ont mis en œuvre la régénération, la rénovation, l'amélioration de la fertilité de leurs parcelles de café par l'application des nouveaux paquets techniques et la transplantation des plants de café de variétés résistantes à la rouille.	Actuellement les planteurs travaillent de manière rudimentaire	50% achevé	35	50% achevé		100% achevé	
A la fin du projet 90% des circuits de commercialisation régionaux et nationaux sont répertoriés et au moins 70 % réalisent des actes de commerce équitables avec les producteurs/trices	Certains acteurs locaux et nationaux sont identifiés	50 %	50 %	50% achevé		100% achevé	
Formation des producteurs/trices sur la préparation de café de qualité	Les producteurs/trices ne maîtrisent pas les techniques de préparation de café de qualité	50 %	25 %	100% achevé			



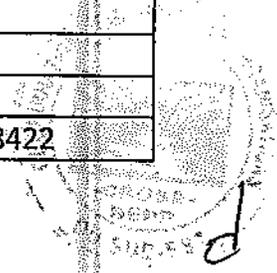
Projet de renforcement des capacités de production des caféiculteurs/trices par l'application de bonnes pratiques agricoles comme mesures en faveur de la résilience au changement climatique et la conservation de la biodiversité dans la commune de Thiote, Haïti.

Liste des 80 Bénéficiaires du Projet

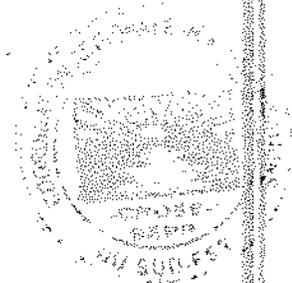
No	Nom	Prenom	SEXE	NIF/CIN	Tel.
1	Odeus	Gracilia	F	02-09-99-1974-11-00008	48539810
2	Noel	Yvronique	F	02-10-99-1985-10-00007	
3	Desruisseaux	Nadege	F	02-10-99-1992-04-00014	37117235
4	Jean	Onise	F	02-09-99-1989-04-00011	46111372
5	Pierre Louis	Christiana	F	02-10-99-1953-06-00004	48148820
6	Chery	Luciana	F	02-09-99-1964-04-00009	44387622
7	Saint-Louis	Marie Mica	F	02-09-99-1984-04-00001	44408475
8	Desir	Sonie	F	02-09-99-1963-05-00016	44753419
9	Permission	Vesna	F	02-09-99-1979-01-00007	36816307
10	Augustin	Eliciane	F	02-09-99-1994-04-00008	
11	Bernard	Fritzer	M	02-09-99-1968-02-00012	44402582
12	Francois	Velite	F	07-01-99-1974-05-00120	
13	Calixte	Thermisia	F	07-04-99-1982-10-00038	
14	Jean	Jean Claude	M	07-02-99-1975-10-00004	
15	Pierre Louis	Brinelus	M	07-08-99-1969-03-00001	
16	Jean	Elirese	F	07-13-99-1979-12-00002	
17	Auguste	Josue	M		
18	Ceise	Dieufort	M		
19	Renaty	Mont-Louis	M	07-01-99-1952-05-00009	
20	Boucard	Theophil	M	07-03-99-1962-05-00015	
21	Homair	Bruce	M		
22	Jean Thomas	Saint-Marc	M	07-01-99-1974-10-00023	
23	Jacques	Marie Camene	F	07-12-99-1960-02-00107	
24	Racine	Homair	M		
25	Valcimond	Edner	M		
26	Elius	orelien	M		
27	Vilcius	Renocier	M	02-09-99-1941-03-0001	36417509
28	Lexima	Roseme	F		
29	Mme Louigene	Geremie	M		
30	Louigene	Marius	M		



31	Laura	Emilene	F	02-09-99-1978-01-00013	47488878
32	Noisy	Michel	M	02-09-99-1952-09-0004	
33	Pierre	Raymond	M	02-09-99-1956--04-0003	36455622
34	Macelus	Joseph	M	02-09-99-1961-11-00009	34955308
35	Jean Baptiste	Yvonne	F		31875337
36	Henry-homme	Melanie	F		
37	Paul	Wilner	M	02-08-99-1966-11-0002	37050065
38	Prevost	fernand	M	02-09-99-1965-03-00014	44123657
39	Baptiste	lucienne	F		
40	Noisy	Gabelus	M	02-09-99-1951-03-00001	36133493
41	Vilcius	Matin	M		
42	Prevost	Erns	M	02-09-99-1972-04-00005	37530560
43	Paul	Paulonne	F		
44	Jean jacques	Joassin	M	02-09-99-1975-08-000012	
45	Gue	Franck	M		
46	Louigene	Telisma	M		
47	Saint-vil	Fenil	M		
48	Dorcilus	Jean Silma	M		
49	Smyr	Pierre Georges	M	02-09-99-1988-07-00009	
50	Pierre	Megene	M		
	Jean	Franck	M	07-01-99-1963-06-00030	
52	Thalmack	Franckel	M	07-12-99-1971-04-00057	
53	Jean	Rene	M	01-08-99-1984-07-00063	
54	Lafleur	Luxo	M	01-08-99-1951-09-00218	
55	Jean	Abel	M	07-12-99-1974-02-00023	
56	Lafleur	Angilus	M	07-02-99-1959-06-00092	
57	Renoit	Oscar	M		
58	Syverin	Irmide	F	07-01-99-1972-07-00114	
59	Dossous	Dercilia	F	07-15-99-1985-01-00003	
60	Dominique	Venio	M	004-923-33-34	
61	Jean	Bien-Aime	M		
62	Jean	Jocelin	M	07-04-99-1973-10-00024	
63	Jean	Thony	M		
64	Lafleur	Wichelet	M		
65	Paul Osse	Victor	M		
66	Francois	Jugal	M	07-17-99-1961-04-00012	
67	Chamelouis	Decilia	F		
68	Paul	Gedeon	m	02-09-99-1970-06-00004	
69	Ymanus	Marcelus	m	02-09-99-1962-06-00013	
70	Jean	Marjorie	f	06-62752531190220-1	
71	Prevot	Dieucel	m	02-09-99-1989-06-00035	31708422



72	Gue	Ysma	m	02-09-99-1972-02-00007	
73	St-vil	Fenil	m	02-08-99-1946-02-00001	
74	Prevot	emmanuel	m	02-09-99-1961-12-00016	37704656
75	Seme	Gesner	m	01-14-99-1971-02-00016	42420101
76	Valet	Antoine	m	02-09-99-1961-12-00014	
77	Joseph	Dony	m	02-09-99-1952-09-00004	
78	Choveque	Daniel	m	02-09-99-1953-08-00006	
79	Choveque	Jones	m	01-14-99-1986-01-00068	
80	Odate	Lemetide	f	02-09-99-1989-03-00002	



21

Adaptation basée sur les Ecosystèmes (AbE)

Partenaire: CROSE

Titre du projet: PNUD-00081100

Période d'exécution du contrat : 01 Juillet 2018 au 31 Mai 2019

Rapport #1 du 01 Juillet au 30 Septembre 2018	Budget prévu au contrat				Dépenses effectivement encourues				
	Unité	# d'unités (a)	Coût unitaire (b)	Coût Total y=(a)*(b)	# d'unités (c)	Coût unitaire (d)	Coût total h=(c)*(d)	Coûts rapport intermédiaire (f)	Solde (y)-(f)
1. Ressources humaines									
Poste de dépenses									
Chef de Mission	mois	11	100,000.00	1,100,000.00	3	94,528.19	283,584.57	283,584.57	816,415.43
Specialiste en ressources naturelles	mois	11	75,000.00	825,000.00	3	70,872.22	212,616.66	212,616.66	612,383.34
stagiaire (2)	mois	6	20,000.00	120,000.00	1.5	20,000.00	30,000.00	30,000.00	90,000.00
Sous-totl Ressources humaines									
				2,045,000.00				526,201.23	1,518,798.77
Matériels, équipements et intrants (pepiniere + byol)									
Sachet 2*3*8 pouces	millier	88	1,500.00	132,000	44	1,500.00	66,000.00	66,000.00	66,000.00
Ombrière	rouleau (12*1)	1.5	45,000.00	675,000	6	45,000.00	270,000.00	270,000.00	405,000.00
Ficelle	rouleau	2	400	800	2	400.00	800.00	800.00	-
Arrosoir plastique	unité	10	1,000.00	10,000	10	1,000.00	10,000.00	10,000.00	-
Pioche + manche	unité	4	1,300.00	5,200	4	1,300.00	5,200.00	5,200.00	-
Fil à ligature	rouleau	2	5,000.00	10,000	2	5,000.00	10,000.00	10,000.00	-
Brouette	unité	6	5,000.00	30,000	3	5,000.00	15,000.00	15,000.00	15,000.00
clous 4 pouces	lb	3	100	300	3	100.00	300	300.00	-
Tamis	Unité	2	5,250.00	10,500	2	5,250.00	10,500	10,500.00	-
Pulvérisateur	unite	4	6,350.00	25,400	2	6,350.00	12,700	12,700.00	12,700.00
fertilisant	kg	1500	100	150,000	333.6	100.00	33,360	33,360.00	116,640.00
Pesticide	kg	40	1,500.00	60,000	10	1,500.00	15,000	15,000.00	45,000.00
ruban metrique de 100 metres	U	4	2,500.00	10,000	4	2,500.00	10,000.00	10,000.00	-

EP

Pelle	U	10	450	4,500		5	450.00	2,250.00	2,250.00	2,250.00	2,250.00
substrat	M3	112	2,500.00	280,000		38	2,500.00	95,000	95,000.00	95,000.00	185,000.00
semences	lb	100	1,000.00	100,000		50	1,000.00	50,000	50,000.00	50,000.00	50,000.00
Poteau	dz	6	2,500.00	15,000		4	2,500.00	10,000.00	10,000.00	10,000.00	5,000.00
Fabrication et stockage byol (fertilisant et insecticide naturelle)	Unite	8	114,750.00	918,000		1	114,750.00	114,750.00	114,750.00	114,750.00	803,250.00
Sous-total Matériels, équipements et intrants (pepinierie + byol)				2,436,700.00					730,860.00	730,860.00	1,705,840.00
Outillage, équipement et matériel vegetal(beneficiaire)											
outils d'entretien	kit	80	3,500	280,000.00		24	3,500.00	84,000.00	84,000.00	84,000.00	196,000.00
depupeuses	unite	4	76800	307,200.00		2	76,800.00	153,600.00	153,600.00	153,600.00	153,600.00
chemisette	Unite	4	7650	30,600.00		2	7,650.00	15,300.00	15,300.00	15,300.00	15,300.00
pieges contre scolyte	Unite	1600	350	560,000.00		502	350.00	175,700.00	175,700.00	175,700.00	384,300.00
Drageon Banane	Drageon	8000	25	200,000.00		2000	25.00	50,000	50,000.00	50,000.00	150,000.00
Plantule malanga	Plantule	8000	21	168,000.00		2550	21.00	53,550	53,550.00	53,550.00	114,450.00
fertilisants organiques	sac	2400	375	900,000.00		500	375.00	187,500	187,500.00	187,500.00	712,500.00
matériel vegetal (arbre fruitier)	plantule	8000	45	360,000.00		2002	45.00	90,090	90,090.00	90,090.00	269,910.00
matériel vegetal (arbre forestier)	plantule	4000	40	160,000.00		2000	40.00	80,000	80,000.00	80,000.00	80,000.00
Sous-total Outillage, équipement et matériel vegetal(beneficiaire)				2,965,800.00					889,740.00	889,740.00	2,076,060.00
Fonctionnement (Transport et prime des parcelles)											
Transport, déplacements et autres consommables	forfait	1	102,000.00	102,000.00		0.32	102,000.00	33,100	33,100.00	33,100.00	68,900.00
Prime aux opérations de regeneration des parcelles cafetieres	operation	20	18,000.00	360,000.00		6	18,000.00	108,000	108,000.00	108,000.00	252,000.00
Primes pour l'établissement et gestion des pepinieres	Unite	32	5,000.00	160,000.00		9.6	5,000.00	48,000	48,000.00	48,000.00	112,000.00
Sous-total Fonctionnement (Transport et prime des parcelles)				622,000.00					189,100.00	189,100.00	432,900.00
Formation (Matériels didactiques)											

Trepied	Unite	4	4500	18,000.00	1	4,500.00	4,500	4,500.00	13,500.00
flipchat	Paquet	2	12,500.00	25,000.00	5	1,440.00	7,200	7,200.00	17,800.00
Marquer	boite	10	450	4,500.00	1	760.00	760	760.00	3,740.00
plume	boite	66	125	8,250.00	8	130.00	1,040	1,040.00	7,210.00
papier blanc	caisse	2	2,500.00	5,000.00	5	250.00	1,250	1,250.00	3,750.00
saisie et impression des modules de formation	module	480	100	48,000.00	80	100.00	8,000	8,000.00	40,000.00
Nourritures et logement pour les formation	H/I	480	300	144,000.00	80	300.00	24,000	24,000.00	120,000.00
Retroprojecteur complet	Unite	1	86050	86,050.00					86,050.00
Camera photo	Unite	1	25000	25,000.00	1	23,700.00	23,700	23,700.00	1,300.00
									293,350.00
Appui a la commercialisation									
rencontres avec les principaux acheteurs locaux et/ou nationaux	rencontre (25)	4	25,000.00	100,000.00					100,000.00
Produits et emballage	Kit	20	8,500.00	170,000.00					170,000.00
participation à la foire agricole du 1er Mai a port au prince et en octobre a Thioite	U	1	150,000.00	150,000.00					150,000.00
									420,000.00
Frais de gestion et visibilité (7%)				619,696.00	0.30	619,696.00	185,908.80	185,908.80	433,787.20
13. Total des coûts éligibles/acceptés de l'action									6,880,735.97

Vérifié Par : Jémima FIEFIE
Titre : Responsable aux affaires administratives et financières

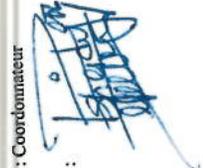
Signature 



Préparé par : Maude JEAN-LOUIS

Titre : Comptable
Signature : 

Approuvé par : Pichon ESPADY

Titre : Coordonnateur
Signature : 

Citibank, N.A. Succursale d'Haïti
Angle Blvd Toussaint Louverture et rue Frères
Simmonds
Port-au-Prince, Haïti

Tél : (509)-2299-3200 / 2299-3201
Fax : (509)-2299-3227 / 2299-3228



{1:F01BRHAHTPXAXXX3380000000}{2:I202CITIHTP1XXXXN}{4:

:20:RETOUR

:21:SOGE BANK

:32A:181207HTG2841748,80

:52A:SOGBHTPP

:58A:/Citibank

CITIHTP1

:72:UNDP

//2106000447

//COORDINATION REGIONALE DES

//ORGANISATEURS

//NOM DIFFERENT DE COMPTE

-}

2521009212